

# SALARIÉS DU CAOUTCHOUC

## LA RÉVOLTE DOIT ENTRER DANS L'ENTREPRISE

**L**e patronat du caoutchouc reste sourd et aveugle devant la colère qui se répand dans tout le pays et nous savons très bien qu'il y a beaucoup de salariés du caoutchouc dans cette révolte.

Des salariés étranglés par des salaires de misère, l'un des plus faibles de l'industrie.

Des salariés qui vont au travail pour payer les factures et les taxes sans pouvoir vivre du fruit de leur travail.

Nous faisons partie d'une industrie à très forte valeur ajoutée et de très haute technologie qui se confirme par un chiffre d'affaires en constante augmentation.

En 2007, l'année de référence d'avant la pseudo crise de 2008, le chiffre d'affaires des entreprises du caoutchouc était de 8.15 milliards d'euros pour atteindre 11.9 milliards d'euros aujourd'hui.

Pour qui la crise ? Certainement pas pour ces patrons et leurs parasites que sont les actionnaires.

Un peu d'histoire pour comprendre leur stratégie de classe dirigeante :

- ➔ En 2007, le chiffre d'affaires des entreprises du caoutchouc était de 8.15 milliards d'euros.
- ➔ En 2007, l'effectif global des entreprises du caoutchouc était de 53 717 salariés.
- ➔ En 2016, le chiffre d'affaires des entreprises du caoutchouc était de 11,5 milliards d'euros.
- ➔ En 2016, l'effectif global des entreprises du

caoutchouc était de 53 717 salariés 45 600 salariés.

- ➔ Entre 2007 et 2016, c'est 3.35 milliards de plus et 8117 salariés de moins.

**CHERCHER L'ERREUR ! ET ÇA CONTINUE EN 2017 !**

En 2017, le chiffre d'affaires des entreprises du caoutchouc atteint 11,9 milliards d'euros ce qui représente entre 2016 et 2017 une augmentation de + 3,36 %.

**Une baisse des effectifs de 1,31 % passant de 45 600 à 45 000.**

**En conclusion de ces chiffres gargantuesques depuis 2007 :**

- Le chiffre d'affaires entre 2007 et 2017 c'est + 3,75 milliards d'euros soit 46.01%.
- Les effectif entre 2007 et 2017 c'est moins 8717 soit - 19.37%.
- **Et au final, ON S'ACCROCHE BIEN !**
- En 2007, le chiffre d'affaires par salarié était de 151 721 €.
- En 2016, le chiffre d'affaires par salarié était de 250 000 €.
- En 2017, il atteint plus de 264 444 € soit + 5,47 % par rapport à 2016 et + 74.29 % depuis 2007.

**CES PATRONS, VOUDRAIENT NOUS FAIRE CROIRE QU'ILS SONT EN DIFFICULTÉ ET QU'ILS NE PEUVENT PAS ALLER AU-DELÀ DE 1 % D'AUGMENTATION GÉNÉRALE SUR LES MINIMAS ET SUR LA VALEUR DU POINT.**

**C**ela porte à **1528 €** le coefficient 130 et la valeur du point à **6,36 €**, c'est une insulte, un mépris de classe que nous ne pouvons pas accepter et pour lequel l'ensemble des salariés doit se révolter.

Les 1 % d'aumône ne sont pas ajoutés au SMIC, ils sont ajoutés au minima de branche de 2018 qui ont été validés le 2 janvier 2019 se retrouvant à 1513 € soit inférieur au SMIC de 8,27 €.

Les 1 % sur le SMIC porterait celui-ci à **1536,48 €** alors que la proposition de la chambre patronale est à **1528 €**.

### Si ce n'est pas de la provocation, c'est quoi ?

N'oublions pas que ces patrons n'ont aucune malice à nous rappeler et nous imposer leur idéologie sur le montant de l'inflation.

Quand celle-ci est inférieure au 1 % ça ne nécessite pas d'augmentation de salaire au-delà, mais sans retenue ces patrons nous expliquent que le calcul de l'inflation n'est pas correct lorsqu'il est supérieur à 1.9 % comme en 2018 et qu'il ne faut pas se servir de cet indice pour l'augmentation des salaires.

**Plus ironique, méprisant, malhonnête que ces patrons, ça n'existe pas.**

Notre branche professionnelle n'échappe malheureusement pas au vol de nos richesses par les spéculateurs, les parasites que sont les actionnaires. Des millions d'euros sont ainsi partagés entre quelques actionnaires et responsables d'entreprises au détriment des salariés seuls créateurs de richesses.

**Oui salariés, la colère de la rue doit entrer dans l'entreprise et stopper la machine à fric !**

Nos patrons ne reculeront pas devant le blocage des ronds-points et pour preuve voyez les propositions indécentes qu'ils ont faites à la paritaire salaire du 17 janvier 2019.

C'est une insulte aux travailleurs qui nécessite une réponse à la hauteur de ce mépris.

Pour la **FNIC-CGT** cette provocation ne doit pas rester sans réponse et appelle à la révolte de l'ensemble des salariés du caoutchouc.

**PROCHAINE PARITAIRE SALAIRE DE BRANCHE SERA LE 27 FEVRIER, À NOUS DE JOUER !**

Pour les salariés de la branche du caoutchouc, la prochaine paritaire salaire de branche se déroulera le 27 février 2019 alors nous devons envoyer un message très fort à la chambre patronale SNCP et UCAPLAST.

**Le 5 février 2019, la FNIC-CGT appelle l'ensemble des salariés de la branche du caoutchouc à décréter cette journée comme morte dans toutes les entreprises du caoutchouc en faisant 24h00 de grève.** Cette journée doit être celle de la convergence des luttes avec regroupement Gilets rouges et Gilets jaunes.

**AVEC LES RICHESSES ÉNORMES CRÉÉES DANS LA BRANCHE DU CAOUTCHOUC NOUS POUVONS LARGEMENT REVENDIQUER DE MEILLEURS SALAIRES ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL PAR LA RÉDUCTION DE CE DERNIER À 32H00 PAR SEMAINE.**

VP 6,36 €		Taux Effectifs Garantis du 130 au 240						SMH à partir du 255 (VP x Coef)			SMH
Coef.	130	140	150	160	170	180	190	215	225	240	255
Salaire/mois	1900	2001,30	2102,90	2203,90	2305,20	2406,50	2507,80	2761,05	2862,35	3014,30	3166,25
<b>TH/FNIC</b>	<b>12,53</b>	<b>13,20</b>	<b>13,86</b>	<b>14,53</b>	<b>15,20</b>	<b>15,87</b>	<b>16,54</b>	<b>18,21</b>	<b>18,87</b>	<b>19,88</b>	<b>20,88</b>
Salaire/mois	1528	1535,50	1543,00	1550,50	1558,00	1565,50	1573,00	1591,75	1599,25	1610,80	1621,80
<b>TH/SNCP</b>	<b>10,07</b>	<b>10,12</b>	<b>10,17</b>	<b>10,22</b>	<b>10,27</b>	<b>10,32</b>	<b>10,37</b>	<b>10,49</b>	<b>10,54</b>	<b>10,62</b>	<b>10,69</b>

**PAS DE NÉGOCIATION, SANS MOBILISATION.  
FACE AUX INSULTES ET AU MÉPRIS, DÉCIDONS D'AGIR POUR NE PLUS SUBIR.**

**LE 5 FÉVRIER, JE FAIS GRÈVE !**